

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

Direction Ressources et Relations
aux administrés – Ressources humaines

N° 2024 - D - 381

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA MISE A
DISPOSITION DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE
AVEC UNIS CITE RELAIS**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Vu, l'arrêté n°135 du 12 juillet 2022 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Eric BIOJOUT, en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Vu, la décision n°125 du 2 mai 2024 approuvant la convention de partenariat avec UNIS CITE RELAIS préalable à la mise à disposition de volontaires en service civique dans les services cohésion sociale, développement économique et santé à compter de l'année 2024,

DECIDE

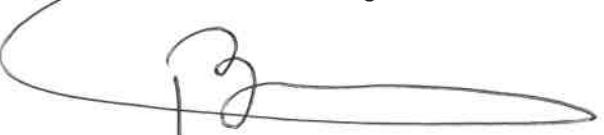
Article 1er : Est approuvé l'avenant à la convention de partenariat préalable à la convention de mise à disposition de volontaires en service civique, passé entre GrandAngoulême et UNIS CITE RELAIS.

Article 2 : Le présent avenant a pour objet de reporter le début de la mission du service cohésion sociale en 2025 et d'allonger de 2 mois la durée de la mission effectuée dans le service santé.

Article 3 : Le coût total pour les deux missions qui ont débuté en 2024 (services développement économique et santé) s'élève pour GrandAngoulême à 4 197 €.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier municipal de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 NOV. 2024
Pour le Président,
Le Conseiller délégué, membre du bureau,



Eric BIOJOUT

Reçu en Préfecture
le : 26 NOV. 2024
Affiché ou notifié
le : 26 NOV. 2024